



MINISTÈRE DES ARMÉES



Paris, le 10/08/2020

DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES

APPEL A CANDIDATURES

Prix d'économie de la défense 2020

P. JOINTE : Arrêté du 9 juin 2015 portant création et règlement du prix d'économie de la défense, NOR n°DEFF1514133A.

Le prix d'économie de la défense récompense une thèse, un travail scientifique original ou un mémoire universitaire de master en économie de la défense.

Doté d'un montant de 5 000 €, le prix est décerné par un jury présidé par le Directeur des affaires financières du ministère des Armées et composé de deux professeurs d'université ainsi que de trois représentants du ministère des Armées.

Les critères d'appréciation des manuscrits sont leur qualité, leur originalité et leur intérêt au regard de l'économie de défense. L'arrêté du 9 juin 2015 portant création et règlement du prix d'économie de la défense (ci-joint) détaille les conditions d'éligibilité et les modalités de candidature.

Les candidats doivent avoir présenté, publié ou soutenu leur travail scientifique ou mémoire universitaire de master entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 octobre 2020.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 15 novembre 2020 à l'adresse suivante : <daf.oed.fct@intradef.gouv.fr>